

**Aux Collèges des bourgmestres et échevins
Aux présidents et directeurs généraux des CPAS
Aux responsables des intercommunales
Aux responsables des hôpitaux publics**

Votre correspondant :
Patricia LAMBOT
Employée d'administration
Tél : +32(0)81 775 521
patricia.lambot@province.namur.be

Copie pour information à :
– Monsieur le gouverneur
– Monsieur le directeur général
– Mesdames et Messieurs les députés provinciaux

Nos réf : FL/FP/PL/2022 Formation continue
Objet : Organisation de formation(s) en marchés publics.

Mesdames, Messieurs,

A partir d'avril 2022, l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie (EPAP) organisera différentes formations en marchés publics à l'attention des agents des pouvoirs locaux et du pouvoir provincial.

Les formations s'organiseront selon les modalités suivantes :

FORMATION	GROUPE	NOMBRE D'HEURES	DATE(s)	LIEU
Marchés Publics - Base	1	21h	Les 26/04, 3, 10, 17, 24 et 31/05 2022 de 13h à 16h30.	Namur
Marchés Publics - Base	2	21h	Les 8, 15, 22, 29 /09, 6 et 10/10 2022 de 13h à 16h30.	Namur
Marchés Publics - Perfectionnement	1	14h	Les 7, 14, 21 et 28/06 2022 de 13h à 16h30.	Namur
Marchés Publics - Perfectionnement	2	14h	Les 13, 20, 27/10 et 17/11 2022 de 13h à 16h30.	Namur

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription. Les éléments essentiels des formations sont consultables via ce lien : www.epapnamur.be.

Les premiers inscrits seront les premiers servis (cachet de la poste ou date du mail faisant foi). Lorsque les groupes sont complets, les personnes sont inscrites en liste d'attente. Elles seront contactées prioritairement si une nouvelle formation est proposée.

Dès leur inscription, les agents recevront une confirmation par mail de celle-ci et seront convoqués une dizaine de jours avant le début de la formation.

Nous tenons à attirer votre attention sur le nombre de places limité. Une pré-inscription par téléphone/mail est acceptée pour réserver une place. Néanmoins il sera important de confirmer en renvoyant le bulletin d'inscription annexé dûment complété. Inscription possible jusqu'à un mois avant la formation par courriel à l'adresse suivante : patricia.lambot@province.namur.be

Par ailleurs, si le nombre de 15 personnes n'est pas atteint (sauf exception), la formation sera reportée ou annulée. Dans ce cas, vous serez prévenus dans les plus brefs délais.

Les formations se dérouleront en tenant compte des mesures sanitaires liées au COVID 19 au moment de leur organisation. Vous trouverez plus d'information sur notre site internet dans l'onglet actualités.

La participation financière est de 50€/jour/agent. Une facturation est envoyée après l'organisation de chaque formation. Pour toute formation entamée, la participation totale est due.

Nous vous invitons à porter le contenu de la présente à la connaissance des membres de votre personnel, y compris ceux qui sont momentanément éloignés du service.

Pour toute question ou information complémentaire, l'équipe de l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie se tient à votre disposition.

Nous vous remercions et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

François LEMAIRE
Directeur





ANNEXE : formations en marchés publics

FORMATION EN MARCHÉS PUBLICS – BASE

1. Contenus et/ou objectifs :

Objectifs :

- donner une vision d'ensemble de la législation sur les marchés publics en visant à faire comprendre les règles de base des marchés publics et les principaux concepts qui y sont associés ;
- permettre aux participants d'établir les connexions entre les notions importantes de cette matière pour pouvoir les appliquer en situation professionnelle.

Contenus :

- les dispositions légales applicables en matière de marchés publics ;
- les principes applicables en matière de marchés publics ;
- les compétences de l'auteur de l'acte ;
- la conclusion des marchés publics : définition, les 3 grands types de marchés (travaux, fournitures, services), particularités des marchés (mixte, à lots, par phase), les modes de passation, la publicité, la sélection qualitative, les critères d'attribution, la régularité de l'offre, dépôt et ouverture des offres, analyse des offres et choix de l'adjudicataire ;
- l'exécution des marchés publics : distinction CSC et CGC, champ d'application CGC, dérogations CGC, modifications unilatérales – avenant – nouveau marché, cautionnement, sous-traitance, révision, paiements, réclamations et requêtes, remise d'amendes, actions judiciaires et délais, défaut d'exécution, résiliation, ententes, organisation générale du chantier, salaires et conditions générales, étendue de la responsabilité de l'entrepreneur.

2. Attestation :

Moyennant une participation suffisante, conformément à notre règlement d'ordre intérieur (ROI), la formation sera clôturée par une attestation de fréquentation.



FORMATION EN MARCHÉS PUBLICS - PERFECTIONNEMENT

1. Contenus et/ou objectifs :

Objectifs :

- maîtriser certains aspects spécifiques de la législation en matière de marchés publics actuellement en vigueur ;
- maîtriser les règles en matière de motivation d'information et de voies de recours en matière de marchés publics ;
- maîtriser les prescrits légaux en matière de règles de compétence et de tutelle sur les marchés publics.

Contenus :

- questions spécifiques relatives à la Loi du 17 juin 2016 en matière de marchés publics et ses arrêtés d'exécution (Accords-cadres, centrales d'achat, options, variantes, analyse et vérification des prix, modifications de marchés...);
- la motivation, l'information et les voies de recours en matière de marchés publics ;
- les règles de compétence en matière de marchés publics des Pouvoirs locaux ;
- la tutelle sur les marchés publics en Région wallonne (analyse des dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation).

2. Attestation :

Moyennant une participation suffisante, conformément à notre règlement d'ordre intérieur (ROI), la formation sera clôturée par une attestation de fréquentation.